Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260414-2026_04_09-DE

2026-04-09

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-04-09

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 1er avril 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Yves CHRETIEN, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ

Secrétaire de séance : Lucie LAUBE

Délibération relative à la délégation du maire aux adjoints

Seon l'article L212-18 du CGT, Mme Le maire propose de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, les fonctions suivantes :

- 1er adjoint : Voirie, environnement, assainissement.
- 2ème adjoint : Communication, jeunesse, affaires sociales.
- 3ème adjoint : Bâtiments, logements communaux.

Mme le Maire propose également de déléguer les signatures au 3 adjoints pour les affaires courantes, l'urbanisme, l'état civil et les pièces comptables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260414-2026_04_09-DE

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE,**
- Par **11** voix pour et **0** voix contre
-
- **De valider la délégation de signatures.**

Fait à Saint-Thélo, le 13/04/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
Mme Lucie LAUBE

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL